



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 8 septembre 2025 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Christine Bleau | - David Dumont |
| - Marthe Tardif | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 8 SEPTEMBRE 2025

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Agrandissement et mise aux normes du garage municipal: Octroi de contrat
3. Règlement #472 décrétant un emprunt et une dépense concernant l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipal de la municipalité de Napierville: Emprunt temporaire
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

2025-09-258 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2025-09-258 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2025-09-259 Agrandissement et mise aux normes du garage municipal: Octroi de contrat

Résolution #2025-09-259 : Agrandissement et mise aux normes du garage municipal: Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire procéder à l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipal;

CONSIDÉRANT que ce projet stratégique permettra de regrouper l'ensemble des équipements nécessaires aux travaux publics dans un même lieu, ce qui évitera notamment la location de locaux supplémentaires et qui permettra d'améliorer l'efficacité de nos services municipaux et de mieux répondre aux besoins grandissants de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipal a été publié en date du 1^{er} mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des soumissions reçues en date du 12 juin 2025, soit:



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

NOMS	MONTANTS	REMARQUES
Norag inc.	3 326 788.30\$	Taxes incluses
Construction G.C.P. inc.	3 626 963.53\$	Taxes incluses
Constructions RDJ inc.	3 757 287.23\$	Taxes incluses
Norgéreq Ltée	3 883 855.50\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.* a procédé à l'analyse des soumissions reçues et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Norag inc. au montant de 3 326 788.30\$ taxes incluses suivant lettre en date du 17 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie d'une aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) au montant de 2 307 500\$ dont la subvention a été confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 juillet 2025;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat pour l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipal à l'entreprise Norag inc. au montant de 3 326 788.30\$ taxes incluses le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée.

D'autoriser madame Julie Archambault, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville tous les documents nécessaires à la réalisation du contrat et des travaux.

Que le projet soit assujetti à l'aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour un montant de 2 307 500\$ et que la portion résiduelle des coûts requis pour la réalisation desdits travaux soit financée à même le règlement d'emprunt #472.

ADOPTÉE

2025-09-260
Règlement #472
décrétant un
emprunt et une
dépense
concernant
l'agrandissement
et la mise aux
normes du
garage
municipal de la
municipalité de
Napierville:
Emprunt
temporaire

Résolution #2025-09-260 : Règlement #472 décrétant un emprunt et une dépense concernant l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipal de la municipalité de Napierville: Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement #472 décrétant un emprunt et une dépense de 4 400 000\$ concernant l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipal de la municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme de subvention, la municipalité de Napierville recevra la somme de 2 307 500\$ pour les travaux ci-dessus décrits suivant une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 juillet 2025 présentée à l'annexe « A »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi en date du 21 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville doit disposer de liquidités afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'exécution des travaux en attendant la réalisation de l'emprunt permanent ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Chantale Pelletier, Mairesse et madame Julie Archambault, Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville tous les documents nécessaires pour l'obtention d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière à Napierville.

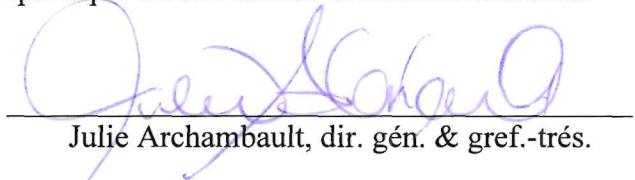
Que cet emprunt temporaire sera remboursé sur le produit de l'emprunt permanent à être réalisé conformément au règlement d'emprunt susmentionné.

ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour au conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.



Julie Archambault, dir. gén. & gref.-trés.

2025-09-261 Levée de l'assemblée

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolue à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 19h08.



CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE



ADOPTÉE
JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

